

collectes des déchets liés à l'assainissement, qui était proche de zéro en 2021 (effet COVID) et très faible en 2022 et qui pourrait être encore plus faible à l'avenir en raison d'un changement de dispositif technique du vidangeur, qui recourra de moins en moins à nos services.

La consommation d'eau potable de référence ayant beaucoup diminuée depuis 2017 semble se stabiliser à environ 287 000 m3. Le nombre d'abonnés évolue peu. Nous prévoyons donc des consommations identiques en 2023 par rapport à 2022. L'application des nouveaux tarifs, pour la part SIAAC, votés par le comité le 21 octobre 2022, permet d'évaluer les recettes à environ 405 000 €. Nous verrons au moment de la présentation des comptes qu'une recette complémentaire liée à une régularisation sur 2021 (23 119.98 €) augmente artificiellement les recettes 2022 ce qui ne sera pas le cas en 2023.

Les prix ont été débattus lors du comité syndical du 21 octobre 2022. En 2023 il n'est pas prévu de nouvel ajustement autre que l'actualisation, pour la part SIAAC selon l'indice des prix INSEE. La part SAUR est évaluée selon la formule contractuelle retenue dans la DSP.

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolution des prix depuis 2018.

				Augmentation en %		Augmentation en %	
	2018	2022	2023	2023/2022	%	2023/2018	%
Abonnement Part SAUR	€ 33	€ 36,05	€ 39,77	10,32	%	20,52	%
Abonnement Part SIAAC	€ 27	€ 31	€ 32,705	5,50	%	21,13	%
Total Abonnement	€ 60	€ 67,05	€ 72,475	8,09	%	20,79	%
Tarif au m3 part SAUR	€ 0,87	€ 0,9503	€ 1,0484	10,32	%	20,51	%
Tarif au m3 part SIAAC	€ 0,81	€ 0,92	€ 0,9706	5,50	%	19,83	%
Total Tarif au m3	€ 1,68	€ 1,8703	€ 2,019	7,95	%	20,18	%
Taxe Réseau AE par m3	€ 0,18	€ 0,16	€ 0,16				

Enfin une **renégociation de la dette** en 2021 qui aurait pu apporter quelques économies, s'est soldée par un échec alors que la période y était propice. Dans la conjoncture actuelle, cette éventualité n'est plus d'actualité.

En investissement :

Les hypothèses (en attente de précisions de la DDT – subvention limitée aux zones rurales) de recettes liées aux subventions d'investissement sont indiquées dans le tableau suivant :

Valeurs HT	DQE	AMO	Total	Dépenses HT			Subventions HT			
				2 023	2 024	2 025	Total 50%	2 023	2 024	2 025
INVESTISSEMENT				2 023	2 024	2 025				
Réseau berges de l'indre	120000	6 500	126 500	113 850	12 650		63 250	63 250	0	0
Schéma directeur	140000	6 500	146 500	87 900	43 950	14 650	73 250	0	60 000	13 500
Zonage	10000	0	10 000	5 000	4 000	1 000	5 000	0	0	5 000
Arrêtés STEP	8000	0	8 000	4 000	4 000	0				
TOTAL ANNUEL			291 000	210 750	64 600	15 650	141 500	63 250	60 000	18 500
Subvention Hypothèse haute								75 000	70 000	21 000

Au global, les recettes de Fonctionnement devraient être à peu près stables en 2023 par rapport à 2022 ; en revanche les recettes d'investissement, dépendent des subventions dont les montants ne sont pas connus à ce jour.

2.3 Débat et avis du comité

En fonction des débats précédents, le président propose au Comité :

- De poursuivre les études techniques d'amélioration des réseaux et de satisfaire les travaux d'entretien courant qui ne sont pas pris en compte par le prestataire de service, (notamment ceux concernant les défauts antérieurs de sécurité des infrastructures). D'apporter les modifications au poste A1 afin de remédier aux non-conformités et d'éviter si possibles les mesures contraignantes administratives.
- De lancer les travaux sur les voies sur berges de l'Indre, (printemps été 2023)
- De finaliser le lancement de l'étude du Schéma directeur et du zonage, (début des travaux – printemps 2023 et jusqu'en 2025)
- De rendre compte de l'Audit en cours et de proposer un mode de fonctionnement du SIAAC mieux adapté (conséquence sur les dépenses au chapitre 011-611)
- De présenter un budget pour 2023 établi selon les critères débattus dans le présent rapport et ses orientations budgétaires.

Le comité prend acte des orientations proposées lors du débat budgétaire pour 2023

3. Information sur l'avancement des travaux

Manuel d'autosurveillance : Le manuel qui n'a pas été mis à jour depuis 2014 est corrigé, relu et va être soumis aux Autorités dans les prochains jours.

Schéma directeur et zonage : La consultation a été assez longue. Elle est terminée depuis le 9 février. Le choix du prestataire va vous être soumis dans le prochain sujet.

Travaux du réseau en Berges de l'indre : Notre dossier de subvention est inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de l'Agence de l'Eau. Dès réception de sa lettre d'autorisation nous pourrions notifier (avec votre accord) le contrat à la société retenue : ATEC.

L'Agence de l'Eau attendait confirmation de notre engagement à lancer le Schéma directeur et le Zonage avant d'instruire formellement les demandes de subventions des travaux des réseaux. Notons aussi que les notifications des marchés relatifs aux prestations, déjà approuvées par la « commission d'appels d'offres et des marchés », seront soumis à l'approbation formelle du comité syndical très prochainement. ...

4. Choix du prestataire proposé par la Commission des marchés et appels d'offres pour le Schéma directeur et le Zonage.

NOTA : Le « Rapport d'analyse des offres finales après négociation », qui n'a pu être présenté dans son intégralité, pour des raisons techniques, est joint in-extenso au présent compte rendu.

Conformément à l'article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le syndicat a lancé les travaux préparatoires à la réalisation de son schéma directeur d'assainissement (SDA) et de révision du zonage des eaux usées, par un appel à marché initié le 26 octobre 2022.

Ce marché a pour objectif d'améliorer la connaissance et le suivi de ses réseaux, par le biais de l'élaboration de documents structurants relatifs à l'assainissement collectif et répondre ainsi aux attentes des élus du SIAAC en élaborant un programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux.

Le schéma directeur va permettre, la réalisation des quatre éléments structurants suivants, qui seront mis à jour, pour l'ensemble des villes présentes sur le périmètre :

- le géoréférencement des réseaux d'eaux usées en classe A ;
- un programme d'actions chiffrées visant à améliorer le système d'assainissement (stations + réseaux) ;
- une analyse financière et impact sur la part assainissement sur une période de 10 à 15 ans ;
- un zonage d'assainissement ;

Après présentation de la procédure suivie et des offres, le président propose au comité d'attribuer le marché de réalisation de ce schéma directeur d'assainissement intercommunal au bureau d'études IRH Conseils pour un montant de 149 969,6 € et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents y afférent.

La durée de réalisation du schéma directeur d'assainissement est estimée à 13 mois selon le planning prévisionnel transmis par IRH hors conditions de nappe, délais enquête publique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du SIAAC, à l'unanimité

Vu la délibération du 20 mai 2022 actant le lancement du SDA et sollicitant les aides financières des partenaires (AELB, CD Indre...)

Sur proposition de la commission des marchés et appels d'offres du 24 janvier 2023,

ATTRIBU le marché de marché de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et révision du zonage des eaux usées au bureau d'études IRH Conseils pour un montant de 149 969,6 €,

AUTORISE le Président à signer ledit marché et l'ensemble des documents y afférents.

5. Questions diverses.

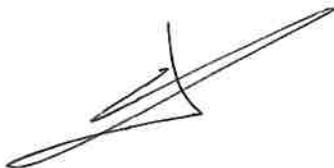
Patrick Judalet recommande au comité de se préparer au transfert de compétence des services de l'Eau et de l'Assainissement aux Communautés de Communes, prévu le 1^{er} janvier 2026. Il précise (en tant que président de la CDC) qu'il réunira les maires des communes concernées afin de débattre de la politique à appliquer.

Le président remercie P Judalet d'aborder ce sujet très important, et indique se tenir disponible pour une réflexion, qu'il a déjà tenter d'ébaucher à son niveau, mais qui ne peut guère évoluer tant que la configuration que prendra la future organisation territoriale, pour cet aspect, n'est pas connue. Il fait aussi observer que pour le SIAAC, le transfert de compétences coïncide avec la fin de la DSP-délégation de service public entrée en vigueur le 1er janvier 2018 pour une durée de 8 années, et qu'il convient de connaître rapidement, si l'avenir du SIAAC doit s'envisager comme une prolongation d'une nouvelle organisation type-DSP ou comme une organisation différente, afin de préparer les consultations nécessaires et/ou l'ébauche d'une nouvelle organisation.

* *

Aucun autre sujet n'étant évoqué, le Président, lève la séance à 19h10.

Le Secrétaire de séance
Jean Claude MONNET



Le Président
F. BUFFETEAU



Pièce Jointe : **Rapport d'analyse des offres finales après négociation**